Service académique d'information et d'orientation

E CALL CONTRACTOR CONT

AFFELNET Lycée Aide à la saisie en collège Campagne 2022

SOMMAIRE

| A) | Généralités | P.3 à 6 |
|----|---|----------------------------------|
| | Calendrier Saisie des vœux règle générale Contrôle et gestion des dossiers Demande vers une autre académie | P.3 P.4 P.4 à 5 P.5 à 6 |
| B) | La zone géographique | P.6 à 7 |
| C) | La décision d'orientation | P.8 |
| D) | L'avis du chef d'établissement d'origine | P.8 |
| E) | Les évaluations, notes | P.9 |
| F) | La saisie des vœux | P.9 à 11 |
| G) | Liaison service en ligne affectation / Affelnet Lycée | P.11 à 14 |
| | 1. Pendant l'ouverture du service en ligne affectation : du lundi 09 mai à 16h au mercredi 01 juin 2022 à 1h59 22. Après la fermeture du service en ligne affectation : du mercredi 1er juin au lundi 13 juin 2022 à 12H | P.11 à 12 P.12 à 14 |
| H | Consignes du chef d'établissement d'origine | P.15 |

A) **GENERALITES**

1. Calendrier

- Ouverture du service en ligne affectation « saisie des vœux » pour les familles : du lundi 09 mai à 16h au mercredi 01 juin 2022 à 1h59
- Ouverture de la saisie des vœux dans Affelnet lycée : du lundi 09 mai à 16h au lundi 13 juin 2022 à 12h
- Date limite pour intégrer les évaluations du LSU dans Affelnet : jeudi 09 juin 2022 à 18h
- Mise à disposition des résultats de l'affectation aux établissements : jeudi 30 juin 2022 à 12h
- Diffusion des résultats aux familles et affichage des résultats sur le service en ligne affectation : vendredi 01 juillet 2022 à 16h30 après les épreuves du brevet

2. Saisie des vœux règle générale

→Saisie des vœux dans Affelnet Lycée par les établissements si le service en ligne affectation n'est pas utilisé par les familles. Les saisies effectuées dans le service en ligne affectation sont basculées tous les soirs dans Affelnet Lycée. Attention toute saisie effectuée dans le service en ligne affectation va écraser les saisies faites dans Affelnet lycée.

→ Saisir de 1 à 10 vœux maximum par élève

→ Pour un élève, l'ordre des vœux est important.

C'est le vœu le mieux classé qui est pris en compte <u>si</u> le nombre total de points le permet. Dès que l'élève est pris sur un vœu, les vœux moins bien classés ne sont pas examinés.

Exemple : si un élève souhaite obtenir le CAP Maintenance des véhicules option voitures particulières au LP Lepervanche mais qu'il met ce vœu en 3^{ème} position, il peut très bien être pris sur ses vœux mieux placés si son barème le lui permet et son 3^{ème} vœu ne sera pas examiné. Bien sûr si avec son barème, il n'obtient ni son 1^{er}, ni son 2^{ème} vœu, Affelnet examinera à ce moment-là son 3^{ème} vœu et il sera affecté si son barème lui permet de rentrer dans les 30 meilleurs (dans le cas où la capacité dans ce CAP est de 30).

→ Pour départager les élèves, le barème le plus élevé, quel que soit l'ordre des vœux, est prioritaire.

Exemple : l'élève A demande le CAP Équipier polyvalent du commerce à Patu en vœu 2 avec un barème de 6000 points et l'élève B demande le même CAP en vœu 1, mais avec un barème de 5500 points. C'est l'élève A en vœu 2 (s'il n'est pas pris sur son vœu 1) qui passe devant l'élève B, car même si c'est le vœu 1 de l'élève B, son barème est moins élevé.

3. Contrôle et gestion des dossiers

➔ Fiche récapitulative de saisie

L'établissement d'origine veille à ce que la fiche récapitulative de saisie soit impérativement éditée et signée par le(s) responsable(s) légal(aux) de l'élève, après saisie complète du dossier dans AFFELNET Lycée. Cette fiche est disponible dans le menu « impression des fiches élèves »

→ Validation Chef d'établissement

Lorsque les opérations sont terminées, le chef d'établissement doit passer par le menu « Validation chef d'établissement ». Cela lui permet :

- de vérifier que sa saisie ne comporte pas d'anomalies. En cas de saisies non valides un message du type ci-dessous apparaît avec un lien permettant d'accéder directement à la liste des élèves incomplets pour se rendre compte des saisies manquantes.

Validation de la saisie des élèves

| Des erreurs se sont produites (pour plus d'informations, veuillez consulter l'aide) | |
|--|--------------|
| • Certains élèves n'ont pas de voeu. | |
| Certains élèves n'ont pas d'évaluations/notes alors qu'ils ont des voeux sur des offres de formation de type | 'barème avec |
| evaluations/notes'. | |

- d'indiquer au SAIO qu'il a fini de traiter ses élèves.

Si la validation a été faite et que l'établissement modifie des vœux ou des élèves, le chef d'établissement devra à nouveau valider via le menu « validation chef d'établissement ».

4. Demande vers une autre académie

- Si la famille ne saisit pas ses vœux via le service en ligne affectation, utiliser AFFELMAP : carte des académies en ligne donnant les dates et les consignes par académie pour utiliser le service de saisie simplifiée. Accès par :
 - le calendrier des académies dans Affelnet Lycée :

AFFECTATION DES ÉLÉVES EN LYCÉE 2022

Aide Contact Calendrier des académies

TOUR PRINCIPAL

ou via

l'adresse directe : <u>https://affectation3e.phm.education.gouv.fr/pna-affelmap</u>

Si la famille saisit ses vœux via le service en ligne affectation, après la fermeture du SLA, le mercredi 01 juin un compte de saisie simplifiée sera automatiquement créé pour l'établissement d'origine qui pourra compléter les informations manquantes en fonction des consignes de chaque académie demandée.

B) La zone géographique

Il est fortement recommandé de remplir cette zone avant la fermeture du service en ligne affectation le mercredi 01 juin afin de simplifier les vérifications sur les lycées de secteur après cette date.

Au niveau de l'onglet identification de la fiche élève en bas de page, la zone géographique de résidence doit être obligatoirement indiquée même si la famille saisit les vœux via le service en ligne affectation.

N.B : Si des vœux 2nde GT ont été saisis via le SLA, tant que cette zone n'a pas été renseignée dans Affelnet,l'icône sera présente systématiquement dans le menu « suivi des saisies TS » pour indiquer qu'aucun vœu n'a été saisi dans le lycée de secteur.

Cette zone doit être renseignée en fonction de l'adresse de l'élève et correspond au périmètre de recrutement d'un lycée.

À une zone géographique correspond donc un lycée.

Pour les élèves qui n'ont pas de décision d'orientation 2^{nde} GT, la zone non définie peut être saisie.

En revanche pour les élèves avec une décision d'orientation 2^{nde} GT, quel que soi(en)t le(s) vœu(x) de l'élève (vœux dérogatoires ou vœu de secteur), cette zone doit obligatoirement être remplie en utilisant le lien carte scolaire suivant :

CARTE SCOLAIRE CASE REUNION

Exemple : un élève habite à St-Denis au 15 rue des bancouliers. Pour trouver sa zone connectez vous sur l'application CASE, chercher la ville et la voie qui vous donneront le lycée de secteur et le code zone géographique associé.

Recherche par Commune

| Commune SAINT-DENIS | | | | | | | <u>Collèges</u> | Lycées |
|---------------------|-------------|-------|------|----------|----------|-------------|-----------------|------------------|
| TYPE VOIE | PARITE | DÉBUT | FIN | RNE | LYCEE | COMMUNE_LYC | ZONEGEO | MIS À JOUR LE |
| - bancouliers | - | - | • | • | - | - | • | - |
| RUE DES BANCOULIERS | PAIR_IMPAIR | 0 | 9999 | 9740054R | LISLET | SAINT-DENIS | NORD02 | 22/09/2017 |
| | | | | | GEOFFROY | | | |

Une fois le lycée de secteur défini, ici le lycée Lislet Geoffroy, et la zone géographique, ici NORD 02, saisir ce code zone géographique dans l'onglet « identification ».

| Identification Saisie des voeux Saisie des notes | | |
|--|--|---|
| Identité | | |
| * Nom | ESSAI | |
| Nom d'usage | | |
| * Sexe | Masculin | |
| * Né(e) le | 30/06/2002 | |
| Scolarité actuelle | | |
| Établissement | 0010001W LP LYCEE DES METIERS ALEXANDRE BERARD AMBERIN | EU-EN-BUGEY Si vous ne coi |
| * Formation en cours LV1 | 2DEGT2 2DEGT2 (CAS GENERAL 2 ENS.EXPLO) | |
| Option 1 | | [|
| Élève doublant | Non | |
| Décision d'orientation du chef d'établissement | | Cliquer pour indiquer i |
| Décision(s) d'orientation | | bonne zone géographiq |
| Zone géographique de résidence de l'élève | | |
| * Zone géographique de résidence de l'élève | NORDO2 ADRESSE ELEVE RELEVANT DU LYC L.GEOFFROY | |
| Coordonnées | | |
| Vit chez un responsable Aucun | | |
| Adresse 64 rue des bancouliers | | |
| Courriel | | |
| Téléphone professionnel | | |
| Responsables | | |

Attention la zone géographique correspond à l'adresse de l'élève et non à ses vœux qui seront saisis dans l'onglet « saisie des vœux ». Si on reprend cet exemple, l'élève dont la zone géographique est « élève dont l'adresse relève du lycée Lislet Geoffroy » peut très bien au niveau des vœux, choisir un vœu en dérogation dans un autre lycée ou une seconde à recrutement spécifique.

C) La décision d'orientation

La décision d'orientation doit obligatoirement être renseignée dans Affelnet Lycée : l'absence ou la non-conformité de celle-ci avec les vœux présents vous empêchera de valider votre saisie pour l'ensemble de vos élèves.

Les décisions d'orientation sont transférées tous les soirs du module SIECLE orientation à Affelnet Lycée afin de vous éviter une double saisie.

Les décisions absentes du module SIECLE orientation au vendredi 10 juin 2022 devront être saisies manuellement dans Affelnet Lycée au niveau de l'onglet identification de l'élève.

N.B : Au niveau de l'onglet saisie des vœux, une icône rouge est présente si aucune décision d'orientation n'a été saisie ou basculée du module siècle orientation ou si le vœu saisi est en incohérence avec la décision d'orientation présente sur la fiche d'identification de l'élève.

| Les champs précédés de * sont obl | ligat es. | | |
|-----------------------------------|--|--------------------|---------------------------------------|
| Voeu | Non conformité des décisions d'arientation avec les voeux formulés | | |
| | Non conformite des décisions à orientation avec les voeux formales | Rang | 1 |
| | | Voeu | 97E21266 |
| | | Établissement | 9741051Z LYCEE PAUL MOREAU BRAS PANON |
| | | Voie d'orientation | 2NDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE |
| | | Formation | 2-GT 2NDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE |
| | | Statut | SCOLAIRE |
| | | | |

Une fois le service en ligne affectation fermé, à partir du 1^{er} juin, le menu « Liste des élèves en non conformité vœux et décisions d'orientation » permettra à l'établissement d'origine de vérifier s'il y a des décisions d'orientation manquantes ou incohérentes.

D) L'avis du chef d'établissement d'origine

L'avis du chef d'établissement d'origine doit être saisi obligatoirement sur les vœux vers les CAP, 2NDE PRO et la 2NDE GT avec enseignement optionnel création culture design et la 2NDE sciences et technologie de l'hôtellerie restauration. **Un seul avis très favorable peut être positionné sur l'ensemble des vœux.**

E) Les évaluations / notes

Pour la gestion et la saisie des évaluations, se reporter à la note technique gestion des évaluations Affelnet Lycée. Rappel :

- \rightarrow la préparation des évaluations peut se faire dès le lundi 09 mai 2022.
- \rightarrow l'intégration des évaluations doit se faire avant le jeudi 09 juin 2022 à 18h00.

Pour les élèves dont les évaluations n'ont pu être importées du LSU, saisir directement les évaluations dans AFFELNET LYCÉE.

F) La saisie des vœux

- Nouveau : les vœux vers les 1^{res} années de CAP ou 2^{de} professionnelle en MFR (maison familiale et rurale) feront l'objet d'une affectation dans Affelnet. Il ne s'agit donc plus d'un vœu de recensement. Un code vœu pour chaque formation existante dans une MFR est donc à disposition dans Affelnet.
- Ne pas oublier de cliquer sur dérogation « oui », si la 2^{nde} GT demandée n'est pas celle du lycée de secteur (hors 2^{nde} GT à recrutement spécifique) et indiquer un motif recevable.

N.B : Dans le SLA les familles ne peuvent pas indiquer que le ou les vœux de 2nde GT saisis sont des vœux en dérogation, ni le motif. L'établissement d'origine doit donc s'il y a des vœux hors secteur, à la fermeture du SLA (à partir du 1^{er} juin) retourner sur les vœux concernés dans Affelnet Lycée pour indiquer que c'est un vœu dérogatoire et saisir le(s) motif(s) (cf. point G2 page 12 ci-dessous)

Les champs précédés de * sont obligatoires.

Identification Saisie des voeux Saisie des évaluations

| Modification du voeu | |
|--|---------------------------------------|
| Rang | 1 |
| * Offre de formation | 97E21266 |
| Établissement | 9741051Z LYCEE PAUL MOREAU BRAS PANON |
| Voie d'orientation | 2NDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE |
| Formation | 2-GT 2NDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE |
| Statut | SCOLAIRE |
| | |
| * Voeu de dérogation | Oui 🗸 |
| | Non |
| Dossier de candidature en internat demandé | Oui (à titre d'information) |
| | |

| Identification Saisie des voeux Saisie des évaluations | |
|--|---------------------------------------|
| Voeu | |
| Rang | 1 |
| Voeu | 97E21266 |
| Établissement | 9741051Z LYCEE PAUL MOREAU BRAS PANON |
| Voie d'orientation | 2NDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE |
| Formation | 2-GT 2NDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE |
| Statut | SCOLAIRE |
| | |
| Langues vivantes | |
| Langue Vivante 1 | AGL1 ANGLAIS LV1 |
| Langue Vivante 2 | ALB2 ALBANAIS LV2 |
| | |
| Avis | |
| Avis du chef d'établissement d'origine | ~ |
| Avis de gestion | ✓ |
| Avis DSDEN | |
| Voeu de dérogation | |
| Élève souffrant d'un handicap | NON 🗸 |
| Élève bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé | NON 🗸 |
| Élève boursier au mérite ou boursier sur critères sociaux | NON 🗸 |
| Élève dont un frère ou une soeur est déjà scolarisé(e) dans l'établissement demandé | OUI 🗸 |
| Élève dont le domicile est situé en limite de secteur et proche de l'établissement souhaité | NON 🗸 |
| Élève devant suivre un parcours scolaire particulier | NON 🗸 |
| situation sociale exceptionnelle | NON 🗸 |
| Valider | |

En cas de demande de dérogation, saisir un dernier vœu 2^{nde} GT dans le lycée de secteur. En cas de dérogation refusée, s'il n'y a pas de vœu sur le lycée de secteur, l'élève ne pourra être affecté et il n'y a pas de garantie d'obtenir une place dans le lycée de secteur en post affectation.

- NB : \rightarrow pour les élèves de 3^{ème} SEGPA utiliser la liste des codes vœux pour CAP prio.
 - \rightarrow pour les élèves de 3^{ème} Prépa métiers utiliser la liste des codes vœux pour les 3^{èmes} Prépa métiers.
 - \rightarrow pour les élèves d'ULIS, ne pas utiliser les codes vœux prio et saisir le vœu validé par la commission d'affectation post 3ème ULIS
- Rappel: à chaque formation de 1^{ère} année de CAP ou de 2^{nde} professionnelle en apprentissage correspondra un vœu de recensement. Attention ces vœux ne feront pas l'objet d'une affectation mais permettront aux élèves de faire connaître leur projet aux CFA, ce qui n'empêche pas une démarche active des élèves intéressés par l'apprentissage dès maintenant

G) Liaison service en ligne affectation / Affelnet Lycée

<u>1. Pendant l'ouverture du service en ligne affectation : du lundi 09 mai 16h au mercredi 1^{er} juin</u> 2022 1h59

➔ Les vœux saisis par les familles dans le service en ligne affectation sont transférés tous les soirs dans Affelnet Lycée. Vous pouvez prendre connaissance de ces vœux dans Affelnet via le menu « suivi des saisies TS».

| 9740 | COLLEGE | | | | | | | | |
|--------------|--------------|--------------------|--|-----------|------------------------|--|-------------|-------------------------|-------------------------|
| INE | Nom p | orénom(s) ▲▼ | | Classe ▲▼ | Formation AV | | Nb voeux ▲▼ | Dernière mise à jour ▲▼ | Responsable mise à jour |
| ≫ 081 | 2 | Cassie | | 3 TOP | 3EME 3EME | | 7 | 20/05/2021 10:14 | larie Stéphanie |
| 🗙 081 | 2 | G Virginie | | 3 RUB | 3ULIS 3EME ULIS | | 4 | 18/05/2021 18:18 | Evelyne |
| | 1 🖹 97N11271 | 1974092 LP ISNE | 21H ELLE AMELIN STE MARIE | | 2 | CAP Métiers de la mode - vêtement flou | | | |
| | 2 🖹 97E11310 | 1974047 | 72V U DE ROSEMONT ST BENOIT | | | CAP Métiers de la mode - vêtement flou | | | |
| | 3 🖹 97N11460 | 1974092 LP ISNE | 21H ELLE AMELIN STE MARIE | | | CAP Équipier polyvalent du commerce | | | |
| | 4 🖹 97N11568 | IRI 974008 | 32W IEN DE RONTAUNAY STE CLOTILDE CEDEX | | | CAP Équipier polyvalent du commerce | | | |
| ≫ 0: | | 1A Julien | | 3 SAP | 3EME 3EME | | A 4 | 18/05/2021 19:31 | Pascaline |
| 💛 o | | I Anthony | | 3 SAP | 3ULIS 3EME ULIS | | 4 | 10/05/2021 09:21 | Fatima |

En cliquant sur la double flèche bleue devant l'INE de l'élève, les vœux saisis au SLA s'affichent. Des filtres sont également possibles pour faciliter le suivi.

- Les vœux saisis dans le SLA ne peuvent être modifiés par l'établissement d'origine dans Affelnet tant que le service en ligne affectation est ouvert, à savoir jusqu'au mercredi 1^{er} juin 2022 à 1h59. En revanche, si l'établissement d'origine constate des problèmes (vœux non conforme à la décision d'orientation, erreur de code vœu prio, non prio..), le dialogue peut s'instaurer et la famille peut modifier ses vœux dans le SLA en conséquence.
- → Les familles peuvent modifier leurs vœux dans le SLA autant de fois qu'elles le souhaitent jusqu'à la fermeture du service en ligne

affectation

- → Les vœux saisis par les familles dans le service en ligne affectation écrasent toutes saisies faites par l'établissement d'origine.
- ➔ L'établissement d'origine informe les familles des résultats de la commission d'affectation post 3ème ulis pour que celles-ci puissent faire leurs vœux en conséquence.
- → L'établissement d'origine peut modifier tous les éléments de l'onglet « identification » : adresse, zone géographique....

2. Après la fermeture du service en ligne affectation : du mercredi 1er juin 1h59 au lundi 13 juin à 12H

L'établissement d'origine devra :

→ pour les élèves qui ont fait un vœu de dérogation, au niveau du vœu, indiquer « oui » à vœu de dérogation et saisir le(s) motif(s) associé(s). En plus des fiches annexe 7 « demande d'affectation en 2^{de} GT hors secteur » que les familles sont censées vous remettre, pour vous aider à repérer les élèves qui ont fait un vœu de 2^{de} GT hors secteur via le SLA, il faut aller dans le menu « suivi des saisies TS » et cliquer sur le bouton filtrer :

| <mark>≫ 1</mark> : | Charline | 3 OPA | 3EME 3EME AGL9 ANGLAIS LANGUE DE SECTION | | 2 | 17/05/2021 20:36 | | THOREL Laeti | tia |
|--------------------|----------------------------------|-----------|---|-------------|-----|-------------------|------------|--------------|------------------|
| 🎸 OI | E Youmna | 3 SAP | 3EME 3EME | | P 2 | 24/05/2021 20:32 | | Abdou | |
| ö 0 | N Lucas Evan Hugo | 3 TOP | 3EME 3EME | | 2 | 24/05/2021 11:55 | | rançois | |
| 124 élément(s) | | | | | | | ≪ Page : 1 | /7 ►N A | coéder à la page |
| | | | 2 | | | Filtrer | Exporter | Imprimer | Fermer |
| 9740022F | COLLEGE ADRIEN CERNEAU STE MARIE | | | | | | | | |
| | | INE | Commençant par 🗸 | | | | | | |
| | | Nom | Commençant par 🗸 | | | | | | |
| | | Prénom | Commençant par 🗸 | | | | • | | |
| | | Classe | ~ | | Cf | ioisir 2nde GI d | ans voie | | |
| | Formation | en cours | | ~ | | orientation et va | llder | | |
| | Voeu de l'a | cadémie | ? |] | | | | | |
| | Voie d'or | entation | 2NDE GENERALE ET TECHN | NOLOGIQUE 🗸 | | | | | |
| | Voeu 2GT sans lycée de | e secteur | | ~ | | | | | |
| | | | | | | | | | |

La liste des élèves ayant au moins un vœu en 2^{de} GT va s'afficher et pour les élèves qui ont au moins deux vœux, vous pourrez savoir quels vœux il faudra compléter.

| 09066 | Ludéric Jean David | 3 RUB | 3EME 3EME | 4 19/05/2021 09:10 |
|---------------|---|--------------------|---------------------------------------|-----------------------------|
| 1 📈 | 97N21287 9741185V LYCEE LE VERGER STE MARIE | | 🙎 Classe de seconde générale et techr | nologique |
| 2 岸 | 97N21286 9741046U LYCEE BELLEPIERRE ST DENIS CEDEX | | 🔽 Classe de seconde générale et techr | nologique |
| 3 👗 | 97N21285 P740053P LYCEE GEORGES BRASSENS STE CLOTI | LDE CEDEX | 🔽 Classe de seconde générale et techr | nologique |
| | IFII LYCEE MÉMONA HINTERMANN-AFFEJEE | STE CLOTILDE CEDEX | 🔽 Classe de seconde générale et techr | nologique |
| 💙 090345660ED | IMANGA ISSANOUMOUGA Séréna Marie Eléonore | 3 OPA | 3EME 3EME | A 3 22/05/2021 13:50 |
| 💙 140859354GK | SEVERIN Chloé | 3 TOP | 3EME 3EME | A 3 21/05/2021 17:57 |
| | | | | A 7 |

Par exemple pour cet élève qui a 4 vœux en 2nde gt (hors ccd et EATDD et HOT), 3 des vœux au moins son forcément hors secteur et nécessitent un complément de saisie en passant par le menu « saisie des voeux » : dérogation à « oui » et saisis des motifs (cf point F page 9 et 10).

Cela peut aussi permettre de voir qu'il y a des vœux de dérogation mais qui sont mal classés car après un vœu de secteur. Sur cet exemple si on part du principe que le lycée de secteur de l'élève est le lycée Le Verger, deux cas de figure :

- soit la famille veut vraiment une dérogation et elle s'est trompée dans l'ordre des vœux : il faut rectifier l'ordre des vœux saisis par la famille car si on laisse le lycée de secteur en vœu 1, l'élève sera affecté d'office dans son lycée de secteur et les autres vœux ne seront pas examinés car ils sont placés après.
- Soit la famille ne veut que son lycée de secteur et a saisi d'autres vœux de 2^{de} GT par précaution : on laisse le vœu de secteur en 1 et on supprime les autres.
- ➔ Ajouter un vœu de secteur aux élèves qui ont fait uniquement un vœu 2^{de} GT hors secteur. Pour trouver ces élèves (au préalable la zone géographique a du être saisie sur la page identification de l'élève), il faut aller dans le menu « suivi des saisies TS », cliquer sur le bouton filtrer et choisir dans « vœu 2GT sans lycée de secteur », « afficher uniquement les élèves concernés » :

Sélection des critères pour l'affichage des élèves

| 9740005M COLLEGE ADRIEN CADET LES AVIRONS | |
|---|--|
| INE | Commençant par 💙 |
| Nom | Commençant par V |
| Prénom | Commençant par V |
| Classe | v |
| Formation en cours | · · · · |
| Voeux de l'académie | |
| Voeu de l'académie | ? |
| Voie d'orientation | • |
| Voeu 2GT sans lycée de secteur | × |
| Valider Annuler | Masquer les élèves concernés Afficher uniquement les élèves concernés |

- → saisir l'avis du chef d'établissement d'origine pour les vœux de voie professionnelle, la 2nde CCD et la 2nde STHR,
- → pour les élèves n'ayant eu aucun vœu de saisi via le SLA, saisir les vœux des familles,
- vérifier via le menu « liste des élèves en non conformité avec vœux et décisions d'orientation » (une fois les décisions intégrées) s'il faut dialoguer avec les parents et saisir de nouveaux vœux,
- → Intégrer avant le jeudi 09 juin à 18h les évaluations LSU si ça n'a pas déjà été fait et saisir les évaluations manquantes s'il y en a,
- ➔ Vérifier que les bons codes vœux sont utilisés, notamment pour les CAP prio, et les 2nde pro avec places réservées pour les 3^{es} prépa métiers : le SAIO vous enverra des listes pour vous aider dans ces contrôles.
- → Valider sa saisie via le menu « validation chef d'établissement »

H) Consignes du chef d'établissement d'origine

Le nouveau menu « consignes du chef d'établissement d'origine » disponible via le l'onglet « diffusion des résultats » permet au chef d'établissement de saisir un texte qui sera imprimé sur la troisième page de la **fiche de résultat** si celle-ci contient un récapitulatif des vœux sinon en seconde page de la fiche.

Ces consignes sont affichées uniquement pour les élèves qui ne sont pas affectés ou pour les élèves affectés dans un établissement d'accueil qui n'a pas saisi de consigne.